



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Montardon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement du cimetière de la Commune de Montardon et notamment ses articles 12 à 17 et 25,
Vu la demande formée par Mme. KLEBER représentant l'entreprise EURL KLEBER-LAVIGNE domiciliée au 17 route départementale 39 à SAINT-ARMOU (64160), agissant au nom et pour le compte de Mme PAYET Léonore, à l'effet de réaliser des travaux sur la concession de la famille PAYET numéro de concession J-R-16-234, actuellement vide.

ARRÊTE

Article 1er : L'entreprise EURL KLEBER-LAVIGNE est autorisée à réaliser les travaux de pose d'un monument en granit de dimensions 245 cm X 105 cm sur l'emplacement, sous réserve des prescriptions ci-après énoncées :

- elle devra informer la Commune au moins 7 jours avant des jour et heure de démarrage de son intervention ;
- un état des lieux au début des travaux et à la fin seront réalisés en présence d'un représentant de la mairie.

Article 2e : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- L'entreprise EURL KLEBER-LAVIGNE

Fait le 19 avril 2023

Le Maire,



Stéphane BONNASSIOLLE

